



D.O.B. 2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

*COMMISSION DES FINANCES DU 29 MARS 2021
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021*

Contexte juridique

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (art. L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1 et L. 5211-36 du CGCT). L'objectif du DOB est double : débattre sur les orientations budgétaires et informer sur la situation financière. Dans les communes, la tenue de ce débat doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du budget primitif.

Rapport joint

Dans le document joint figurent le contexte général (la situation économique et sociale), les tendances budgétaires et les grandes orientations de la collectivité. Les éléments financiers rétrospectifs et les informations sur la dette (niveau d'endettement, évolution) sont également présentés. L'aspect prospectif, qui devrait être étudié dans ce document, ne peut l'être, tant les incertitudes sur les dotations de l'Etat, les bases fiscales et les éléments financiers dépendants de l'intercommunalité sont grandes.

Les orientations

Les recettes de fonctionnement

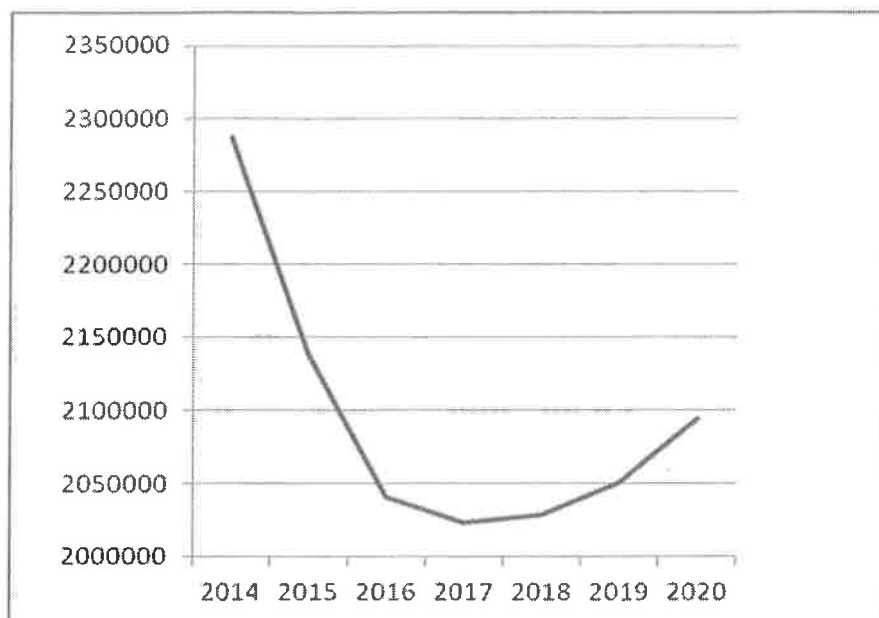
Les dotations de l'Etat

L'Etat a commencé « officiellement » l'amputation de la DGF (dotation globale de fonctionnement) en 2013, mais en réalité, il a débuté en 2009. Pour la période 2009/2020, la DGF a diminué de 23.55 %, soit 424 087 € qui auront été retirés par l'Etat au titre de la DGF.

D'autres concours de l'Etat ont été augmentés, mais ils sont loin de compenser les pertes de DGF.

EVOLUTION DES DOTATIONS

année	Dotations	Variation en €	Variation en %
2014	2 286 919 €		
2015	2 138 633 €	- 148 286 €	-6,48%
2016	2 041 101 €	- 97 532 €	-4,56%
2017	2 023 553 €	- 17 548 €	-0,86%
2018	2 029 089 €	5 536 €	0,27%
2019	2 050 574 €	21 485 €	1,06%
2020	2 094 405 €	43 831 €	2,14%
		- 236 345 €	-10,33%



Dans la loi de finances 2020, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont en quasi stabilité par rapport à 2019 (49,1 % Milliards en 2020 contre 48.8 Milliards en 2019). La DGF baisse globalement de 0,4 %. A Joeuf, elle augmente de 0.04 %. Elle a cessé sa baisse pour la première fois depuis 2009.

La fiscalité

Réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2018 prévoyait la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Elle prend la forme d'un dégrèvement progressif sur 3 ans entre 2018 et 2020 (30 %, 65 %, 100 % du montant de référence 2017). Pour les 20 % de contribuables devant encore payer la TH, l'exonération se fera progressivement : - 30 % en 2021 et - 65 % en 2022, pour disparaître totalement à compter de 2023. La TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants demeurent.

Les modalités de son financement par l'Etat

Ce dégrèvement est neutre pour les collectivités territoriales, elles continuent à bénéficier de la dynamique des bases. Les modulations de taux et/ou de politiques d'abattements postérieures à 2017 ne sont pas intégrées au dégrèvement. L'Etat a compensé jusqu'en 2020 sur son budget la perte à 100 %, mais à compter de 2021, la taxe foncière des départements sera transférée sur le bloc communal. Ainsi, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux de FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conserveront leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global. Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement. Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Lorsque ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous-compensées, ce qui sera le cas à Joeuf, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement.

Taux joviciens en 2021

La hausse de la fiscalité n'est pas envisagée cette année encore. Le conseil n'a plus à fixer le taux de taxe d'habitation, puisqu'il n'y en a plus. Le taux de taxe foncière sera, à partir de cette année, de 40.17% (somme des taux communal et départemental). Pour le contribuable, c'est

indolore, puisque ce qu'il payait au département, il le paiera à la commune. L'analyse de la fiscalité est présentée dans un autre document.

Autres recettes : les attributions de compensations d'Orne Lorraine Confluences

En 2016, Monsieur le maire avait obtenu un versement supplémentaire de 120.000 € de la CCPO représentant une partie du coût encore pris en charge par la commune pour ses équipements comme la piscine et la médiathèque. Dans le cadre de la nouvelle communauté de communes, ce mouvement était censé se poursuivre. En 2017, date d'installation d'OLC, aucune évolution de l'attribution de compensation n'a été décidée. En 2018, un groupe de travail « équité » a été constitué pour étudier différentes hypothèses de distribution du FPIC. Il en est ressorti un versement supplémentaire pour les 4 bourgs-centres (Jarny – Homécourt – Briey et Joeuf). En résumé, Joeuf a bénéficié de + 75 000 € en 2018, a perçu + 126 414 € pour 2019 et aurait dû percevoir + 320 000 € en 2020. Au lieu de ce montant, c'est celui du droit commun qui a été décidé par le conseil communautaire, soit 111 000 € env. L'OLC n'a pas respecté ses engagements et le contribuable jovicien reste maltraité, puisqu'il continue à payer des impôts communaux et intercommunaux sur les équipements joviens transférés à l'OLC.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel

En 2020, les dépenses de personnel représentent 53.39 % du total des dépenses réelles de fonctionnement (55.4 % pour les communes de même strate).

Les charges de personnel ont baissé de 0.46 % par rapport à 2019, alors que ces dépenses ont plutôt tendance à augmenter chaque année, même à effectif stable. Pourquoi la masse salariale est-elle difficile à réduire ? En voici quelques raisons :

- le GVT (glissement vieillesse-technicité), c'est-à-dire l'évolution normale des carrières des fonctionnaires (avancement d'échelon, de grade...)
- les hausses de toutes les charges : caisses de retraite, sécurité sociale, mutuelles et prévoyance
- le PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) qui vise à transformer en points d'indice (traitement de base) une partie des primes, permettant ainsi progressivement leur intégration dans le calcul des retraites (en échange, la durée des carrières est allongée).
- l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires (0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et autant au 1^{er} février 2017).

Seule marge de manœuvre pour tenter de maîtriser ces charges : le non remplacement des agents partant à la retraite. C'est ce qui est consenti à chaque fois que possible : en 2016, sur 7 agents qui ont fait valoir leur droit à la retraite, seuls 3 ont été remplacés. En 2017, sur 3 départs, aucun nouvel arrivant. En revanche, la police municipale s'est enrichie d'un élément, comme prévu dans le rapport d'orientations budgétaires 2017. En 2018, l'unique agent bénéficiant d'un départ à la retraite a été remplacé. L'effectif est également resté stable en 2019, car la réduction du nombre d'agents n'a pas été possible, sinon il y aurait eu réduction des services rendus. Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021, 3 agents sont partis et n'ont pas été immédiatement remplacés. Ainsi, entre 2010 et 2020, le nombre d'agents (ville + CCAS) est passé de 108 à 87, à missions constantes voire supérieures (création de la police

municipale), soit une baisse de 19.5 %. Pour autant, l'impact budgétaire est minime. Par contre, si les remplacements avaient été systématiques, le coût aurait été de 805 000 €.

De 2018 à 2020, la masse salariale a baissé de 1.72 %. Il ne faut pas compter sur la poursuite de cette baisse, car il n'y a plus de marges de manœuvre disponible sans réduction des services.

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL VILLE + CCAS (hors résidences) en €

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ville	3 249 756	3 352 475	3 324 092	3 266 545	3 268 086	3 321 713	3 265 086	3 250 317	3 253 702
CCAS	551 004	544 145	489 007	495 519	512 967	465 242	456 321	507 049	534 828
TOTAL	3 800 760	3 896 620	3 813 099	3 762 064	3 781 053	3 786 955	3 721 407	3 757 366	3 788 530
Evolution	3,06%	2,52%	-2,14%	-1,34%	+0.50%	+0.16%	- 1.73 %	+0.97 %	+0,83%

Les subventions versées

Du fait de la crise sanitaire et des restrictions imposées aux associations notamment, leur activité a été mise en sommeil. De ce fait, elles ont eu moins de charges qu'une année normale. Les bilans seront étudiés avec minutie et les situations envisagées au cas par cas. Le fait de leur verser une subvention « normale » constitue en soi une forme de soutien. Néanmoins, le conseil municipal veillera à ce que la vie associative conserve toute sa capacité dynamique.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENTRE 2013 ET 2020

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
250 370 €	236 963 €	227 306 €	235 448 €	205 781 €*	207 697 €	232 314 €*	212 351€
Evolution	-5,35%	-4,08%	3,58%	-12.60%	+0.93 %	+10.60 %	-8.56 %

*réajustements concernant la MJC

Evolution de la subvention au CCAS

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
625 767 €	560 539 €	479 240 €	487 400 €	0 €	629 000 €	690 535 €	765 253 €
Evolution	-10,42%	-14,50%	1,70%	-100 %		+9.78 %	+10.79 %

En 2017, le CCAS a vendu ses deux « résidences autonomie », dégageant près d'1,5 M€. Cette recette alimente la section d'investissement du budget du CCAS, ce qui n'est pas intéressant pour cet établissement dont la vocation n'est pas de réaliser des dépenses d'investissement. Or,

le transfert de sommes de la section d'investissement vers le fonctionnement n'est pas autorisé par la comptabilité publique, sauf à bénéficier d'une dérogation octroyée par le ministère des finances. L'autorisation a été donnée partiellement en 2018 et a permis de transférer 459 704 € en section de fonctionnement, ce qui a généré une économie sur le budget communal (pas de besoin de subvention). Mais cette opération ne pourra plus être réitérée. Le produit de la vente des résidences a également permis l'achat de l'immeuble Bernanose (517 000 €) à la ville, qui bénéficie de travaux d'embellissement avant de pouvoir être revendu. Par ailleurs, des travaux d'aménagement de la cuisine du foyer Mondon ainsi que la création d'une chaufferie ont également été réalisés sur ces crédits. De cette manne, il restait environ 328 000 € qui a permis d'acheter le foyer Mondon (164 000 €), dont le CCAS a toujours payé les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Le capital des emprunts des résidences fait également partie des dépenses que le CCAS couvre suite à la vente des résidences (environ 56 600 € par an), tandis que les intérêts s'élèvent à environ 27.000 € (en section de fonctionnement).

Concernant la hausse du besoin de financement entre 2020 et 2021, les explications sont les suivantes :

- Recrutement d'un cadre B (au 1^{er} septembre 2020) qui impactera la masse salariale sur 12 mois en 2021
- Besoin de financement de la section d'investissement après l'assèchement des réserves décrites plus haut
- Baisse des revenus des immeubles (locations Bernanose et Mondon).

Les autres dépenses

Le travail d'optimisation des dépenses compressibles a déjà été réalisé, les marges restantes sont faibles. Il faut continuer de réduire les coûts de chauffage et d'électricité.

Les recettes d'investissement

La dette

La ville est engagée depuis de nombreuses années dans un processus de gestion saine de la dette, qui conduit à ce que l'endettement se réduit d'années en années. Pour autant, même si le poids des emprunts est à Joeuf inférieur au ratio des villes de même strate, il doit être maîtrisé. Le montant à contracter pour 2021 n'est pas encore fixé. En principe il ne devrait pas être supérieur au capital remboursé, pour ne pas alourdir l'endettement. Le choix se portera à priori sur un emprunt d'une durée de 15 ou 20 ans, à taux fixe, plus sécurisant que les taux variables ou révisables, les niveaux étant très bas.

Quelques ratios :

	2017	2018	2019	2020	moyenne strate
Ratio de désendettement (endettement/épargne brute, calculé en nombre d'années)	7,48	2,26	5,90	8	4,74
endettement par habitant	633 €	625 €	642 €	643 €	888 €
taux d'endettement (annuité/recettes de fonctionnement)	8,41 %	7.01 %	7.13 %	7.69 %	9.34 %
Encours de la dette	4 224 k€	4 140 k€	4 257 k€	4 242 €	6 066 k€

Les subventions reçues

L'assèchement des financements extérieurs et la difficulté de répondre à des conditions de plus en plus drastiques rendent la recherche de subventions de plus en plus compliquée. Néanmoins, des fonds ont été constitués et/ou élargis notamment pour des opérations prêtes à démarrer cette année. De nombreux dossiers ont été déposés (détail ci-dessous). Nous attendons les retours.

L'autofinancement

La récente stabilisation des dotations d'Etat et de la fiscalité, associée à des dépenses fortement maîtrisées, ne permettent cependant pas de dégager un niveau d'autofinancement aussi important qu'on le souhaiterait. Cependant, ces dernières années, son niveau a été constamment supérieur aux prévisions.

Les dépenses d'investissement

CENTRE BOURG : la dynamique engagée par la ville avec l'appui indéfectible de l'EPFGE se poursuivra en 2021. Une étude sur l'ex magasin Leader Price, la rue du Sà et le « ventre mou » de Franchepré va être lancée cette année par l'EPFGE. Par ailleurs, un projet de requalification de l'accès à la rue de Franchepré par la rue St Maurice est en cours de préparation (507 000 € env.). Des demandes de subventions sont en cours.

TRAVAUX DE VOIRIE

Il est envisagé la poursuite des travaux de réfection de voirie dans le quartier des Maréchaux, par la rue Castelnau (360 000 €), si les financements sont au rendez-vous (demandes de subventions auprès de la DETR pour 40 000 €, du Syndicat Départemental d'Electricité pour l'éclairage public, du département au titre des amendes de police). L'inscription au budget se fera dès que possible.

TRAVAUX DIVERS

Accessibilité : la 4^{ème} tranche de l'Agenda Programmé d'Accessibilité doit être réalisée cette année avec des travaux au groupe scolaire de Ravenne et à la salle des sports pour 38 700 € (sub. conseil départemental de 20 %). La 5^{ème} et dernière tranche concerne le Gymnase et la Salle Curel pour 41 000 € ; si le budget le permet, ces travaux seront réalisés cette année.

Collège : les élèves ont été transférés vers le collège Amilcar Zanoni à Homécourt à la rentrée de janvier 2021. Le collège de Joeuf est à présent désaffecté. La ville en reprendra possession le 3 mars 2021 et assumera à partir de cette date tous les frais, notamment ceux liés aux fluides (gaz – électricité – eau). Une équipe « projet » sera missionnée par la commune pour le musée du football. L'opération va démarrer par le désamiantage et la démolition de l'externat, dès que les conditions de partenariat avec le conseil départemental auront été précisées. Les travaux commenceront au mieux en fin d'année.

Poursuite de l'aménagement de l'aire de jeux Sainte-Anne : une nouvelle tranche de travaux va démarrer ce printemps, avec l'installation de nouveaux jeux pour enfants (130 000 €) et l'achat d'un resto-mobile (30 000 €). Des demandes de subventions sont en cours.

Remplacement de chaudières : la salle des sports sera dotée de deux nouvelles chaudières en cascade pour un coût de 36 210 € et le groupe scolaire de Genibois aura une nouvelle chaudière pour un coût estimé à 28 553 €. Des subventions sont demandées.

Réfection de la toiture de l'espace Michel Wale : la toiture est fortement endommagée et nécessite une rénovation totale (en 1 ou 2 tranche selon le coût). Il faudra en outre procéder à son désamiantage. Un devis est attendu, des subventions vont être sollicitées. L'inscription au budget se fera dès que possible.

Réfection du parking de la pétanque : le parking près des installations dédiées à la pratique de la pétanque et du tennis est en mauvais état (gravillons – ornières). Son coût de réfection est estimé à 38 842 €. Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés.

Création d'un EVS (Espace de Vie Sociale) à la salle Curel (côté MJC) : coût des travaux 260 000 € - L'opération étant à présent subventionnée (au taux maximum de 80 %), les travaux vont être lancés dès avril 2021.

Réfection des peintures intérieures de la salle F. de Curel : coût prévisionnel de près de 72 000 €. Les travaux pourront démarrer lorsque le centre de vaccination ne sera plus en place.

Etude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une piste cyclable : il est envisagé de lancer cette étude cette année, pour un coût TTC de 28 812 €, finançable dans le cadre du dispositif « petites villes de demain ».

OPERATIONS PATRIMONIALES

Achat des terrains « Decherf » autour du cimetière pour 110 000 € pour un projet restant à définir.

Vente d'un local professionnel à l'espace Marie Curie pour 139 000 €.



COMPTE
ADMINISTRATIF
POUR L'EXERCICE
2020

D.O.B. 2021

ELEMENTS FINANCIERS

chiffres définitifs

CALCUL DU RESULTAT

(incluant les restes-à-réaliser)

EXERCICE 2020

Investissement			
	Dépenses	Recettes	écart brut
réalisé	1 467 894,45 €	1 708 346,49 €	240 452,04 € déficit brut
restes à réaliser	736 681,00 €	187 666,00 €	- 549 015,00 € déficit des RAR
total	2 204 575,45 €	1 896 012,49 €	- 308 562,96 € Besoin de financement
résultat	- 308 562,96 €		404 966,00 € étaient prévus

Fonctionnement		
	Dépenses (91,15 %)	Recettes (100,05 %)
réalisé	6 262 875,63 €	6 873 742,40 €
EXCEDENT	610 866,77 €	

Total ensemble du budget hors RAR		
	Dépenses	Recettes
réalisé	7 730 770,08 €	8 582 088,89 €
EXCEDENT	851 318,81 €	

Résultat global de clôture		
Résultat d'investissement	- 308 562,96 €	couvert par l'excédent de fonct.
Résultat de fonctionnement	610 866,77 €	
Excédent global de clôture	302 303,81 €	solde excédent de fonct.

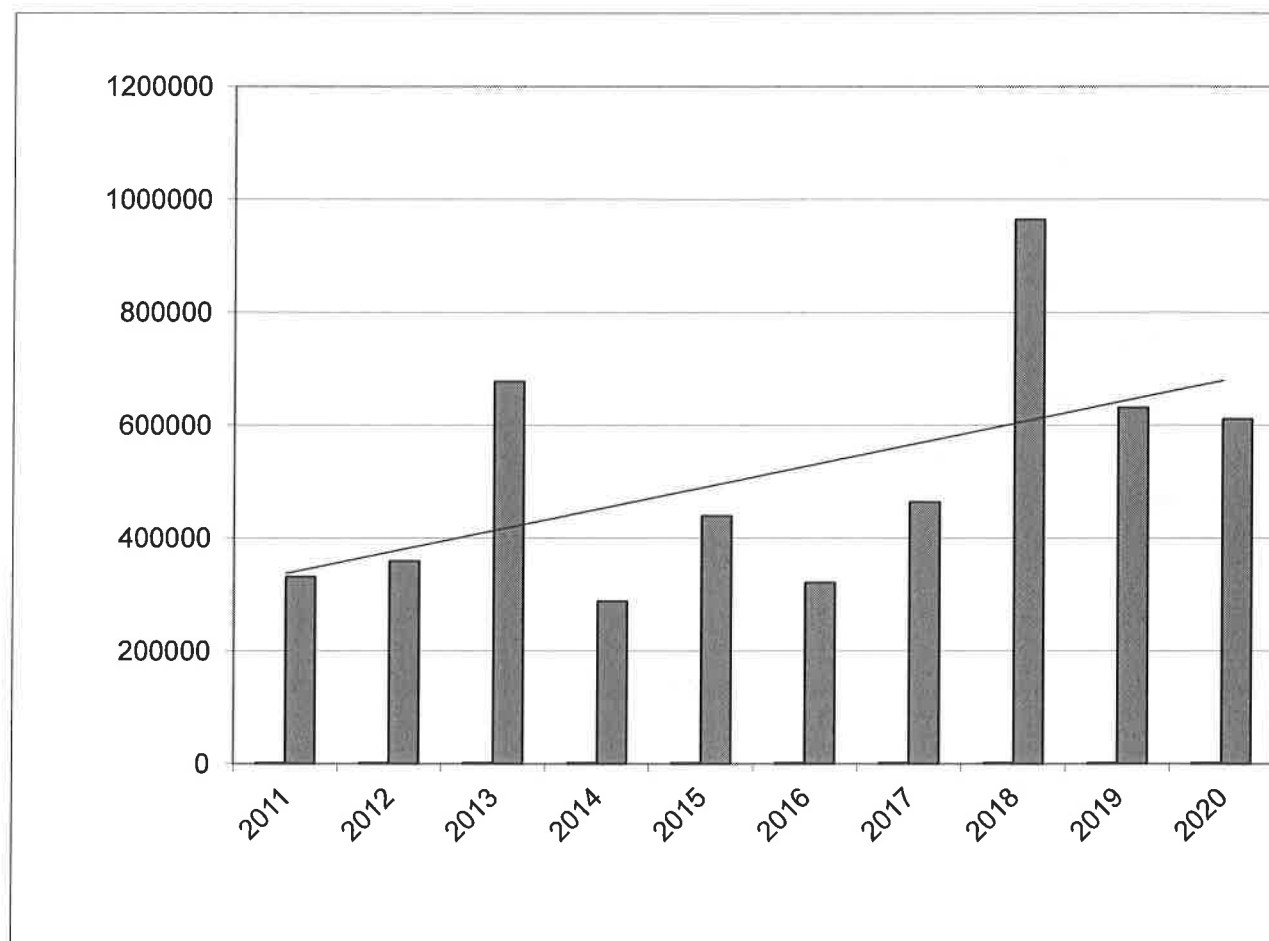
Les résultats sont très bons.

L'autofinancement prévu s'élève à 404 966 €, donc supérieur au besoin de financement à hauteur de 308 562,96 €.

302 303,81 € peuvent être inscrits en fonctionnement au BP 2021.

EVOLUTION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

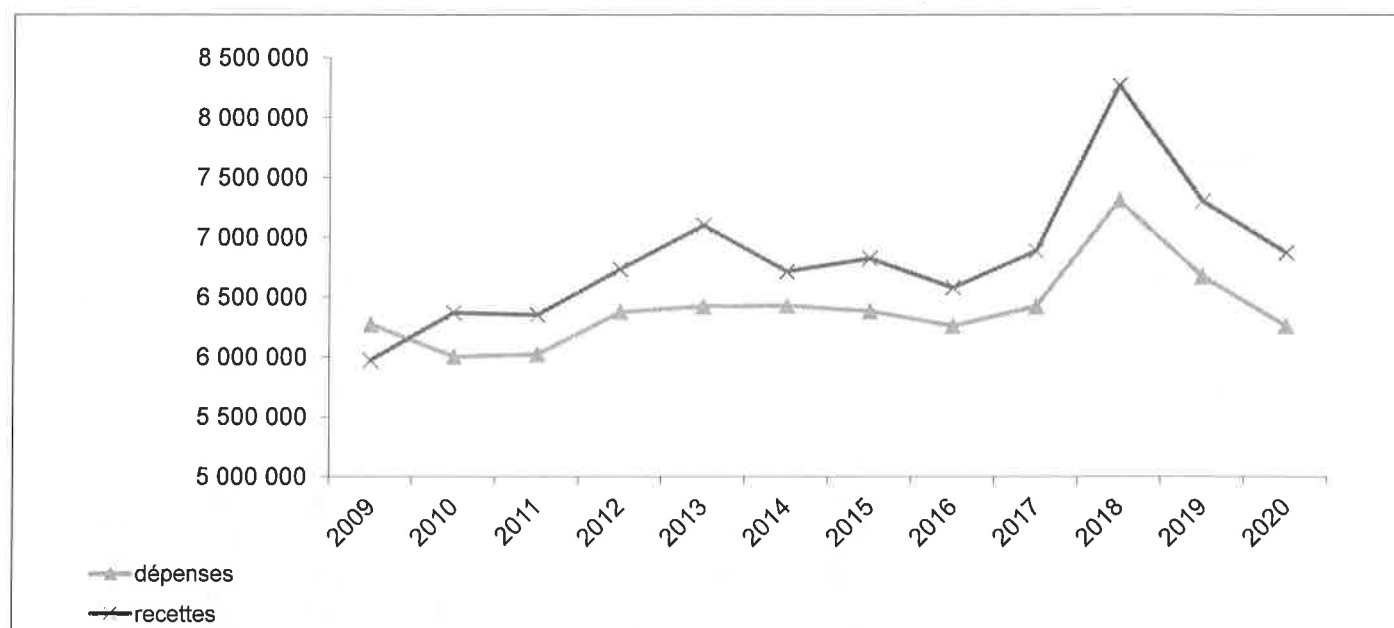
année	montant
2011	331 088 €
2012	358 973 €
2013	676 993 €
2014	287 754 €
2015	439 237 €
2016	320 688 €
2017	463 787 €
2018	964 542 €
2019	630 760 €
2020	610 867 €



2018 est une année exceptionnelle, car il n'y a pas eu de versement de subvention au CCAS (autosuffisance suite à vente des résidences)

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

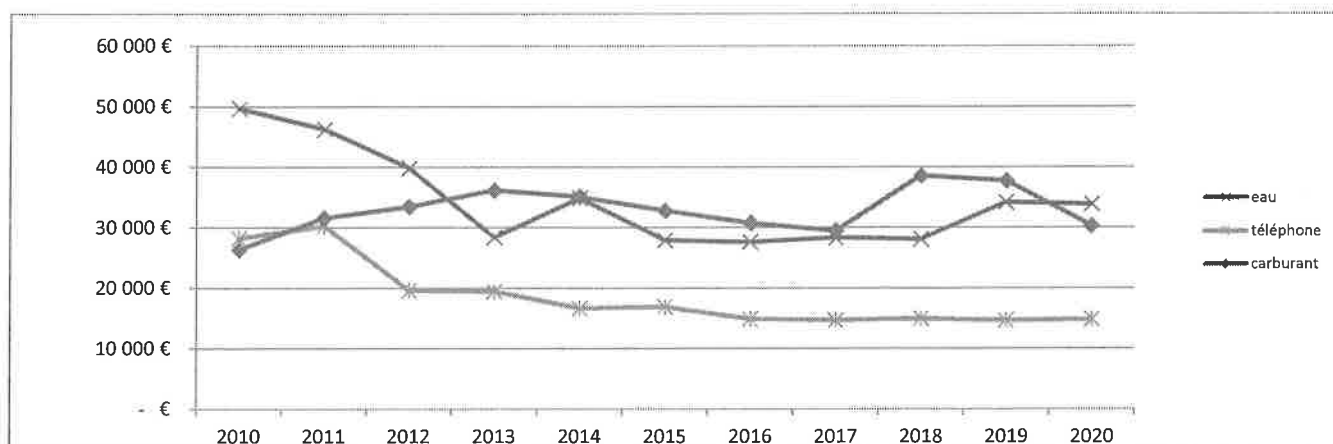
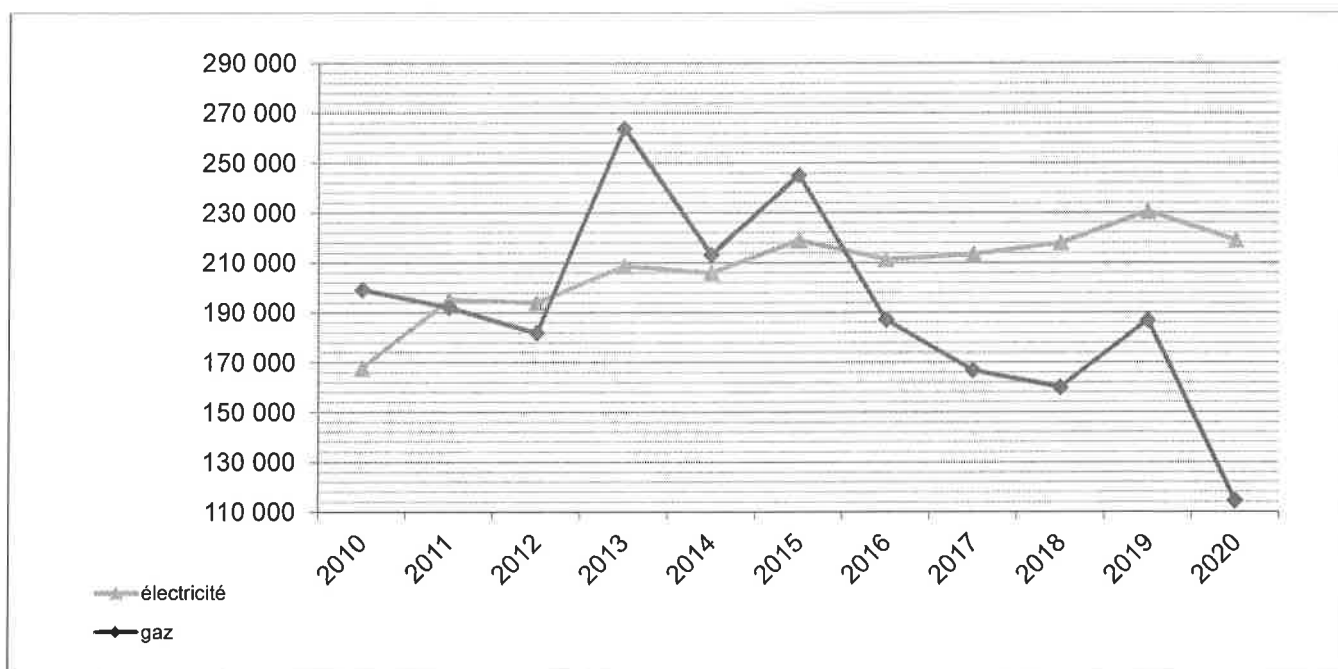
année	dépenses	variation	recettes	variation
2009	6 272 236 €		5 974 119 €	
2010	6 005 257 €	-4,45%	6 372 788 €	6,26%
2011	6 023 004 €	0,29%	6 354 341 €	-0,29%
2012	6 376 561 €	5,54%	6 735 534 €	5,66%
2013	6 424 526 €	0,75%	7 101 519 €	5,15%
2014	6 430 301 €	0,09%	6 718 055 €	-5,71%
2015	6 385 705 €	-0,70%	6 824 942 €	1,57%
2016	6 261 489 €	-1,98%	6 582 177 €	-3,69%
2017	6 425 505 €	2,55%	6 889 293 €	4,46%
2018	7 308 759 €	12,08%	8 273 301 €	16,73%
2019	6 673 831 €	-9,51%	7 304 472 €	-13,26%
2020	6 262 875 €	-6,56%	6 873 742 €	-6,27%



Ce graphique représente l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement (y compris les opérations d'ordre et patrimoniales qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie). On constate que les branches des ciseaux restent bien écartées, ce qui est une tendance encourageante.

EVOLUTION DE CERTAINES CHARGES

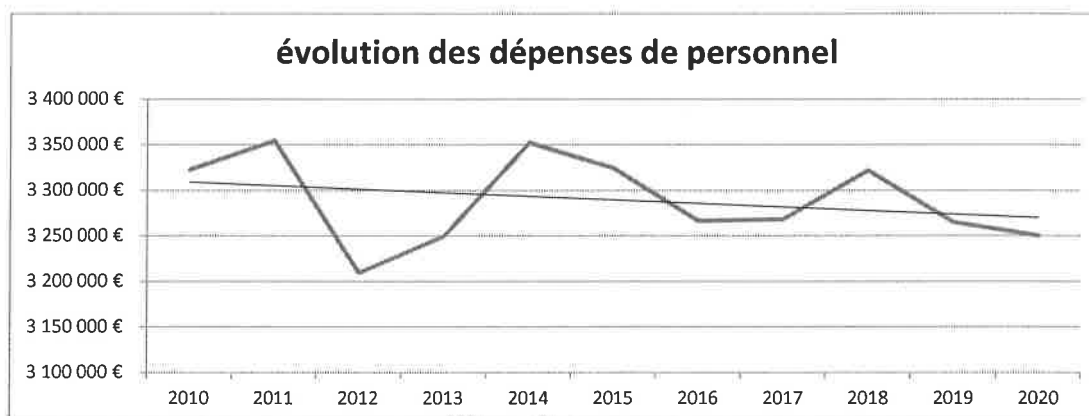
année	électricité	gaz	eau	téléphone	carburant	total	%/n-1
2010	167 900 €	199 240 €	49 716 €	28 266 €	26 369 €	471 491 €	
2011	195 172 €	192 019 €	46 304 €	30 286 €	31 599 €	495 380 €	5,07%
2012	194 085 €	181 796 €	39 906 €	19 663 €	33 475 €	468 925 €	-5,34%
2013	208 637 €	263 880 €	28 417 €	19 440 €	36 211 €	556 585 €	18,69%
2014	205 975 €	213 300 €	34 910 €	16 729 €	35 126 €	506 040 €	-9,08%
2015	218 990 €	245 247 €	27 933 €	16 922 €	32 818 €	541 910 €	7,09%
2016	211 373 €	187 119 €	27 659 €	14 894 €	30 775 €	471 820 €	-12,93%
2017	213 450 €	166 824 €	28 362 €	14 761 €	29 510 €	452 907 €	-4,01%
2018	217 975 €	160 058 €	28 094 €	14 957 €	38 605 €	459 689 €	1,50%
2019	230 552 €	186 968 €	34 221 €	14 709 €	37 777 €	504 227 €	9,69%
2020	219 056 €	114 488 €	33 903 €	14 866 €	30 330 €	412 643 €	-18,16%



la baisse des coûts des fluides est liée directement à la baisse de consommation due aux confinements et à la fermeture des bâtiments pendant cette période. Pour le gaz, le printemps précoce et très doux est également une explication de la forte baisse des consommations.

DEPENSES DE PERSONNEL

année	montant	Variation en €	Variation en %	dépenses réelles de fonctionnement	part dans les dép. de fonct.
2010	3 322 832 €			6 005 257 €	55,33%
2011	3 354 590 €	31 758 €	0,96%	6 023 004 €	55,70%
2012	3 209 560 €	- 145 030 €	-4,32%	6 376 561 €	50,33%
2013	3 249 756 €	40 196 €	1,25%	6 424 526 €	50,58%
2014	3 352 475 €	102 719 €	3,16%	6 430 301 €	52,14%
2015	3 324 092 €	- 28 383 €	-0,85%	6 385 705 €	52,06%
2016	3 266 545 €	- 57 547 €	-1,73%	6 261 489 €	52,17%
2017	3 268 086 €	1 541 €	0,05%	6 425 505 €	50,86%
2018	3 321 713 €	53 627 €	1,64%	6 262 876 €	53,04%
2019	3 265 086 €	- 56 627 €	-1,70%	6 339 490 €	51,50%
2020	3 250 317 €	- 14 769 €	-0,45%	6 085 168 €	53,41%

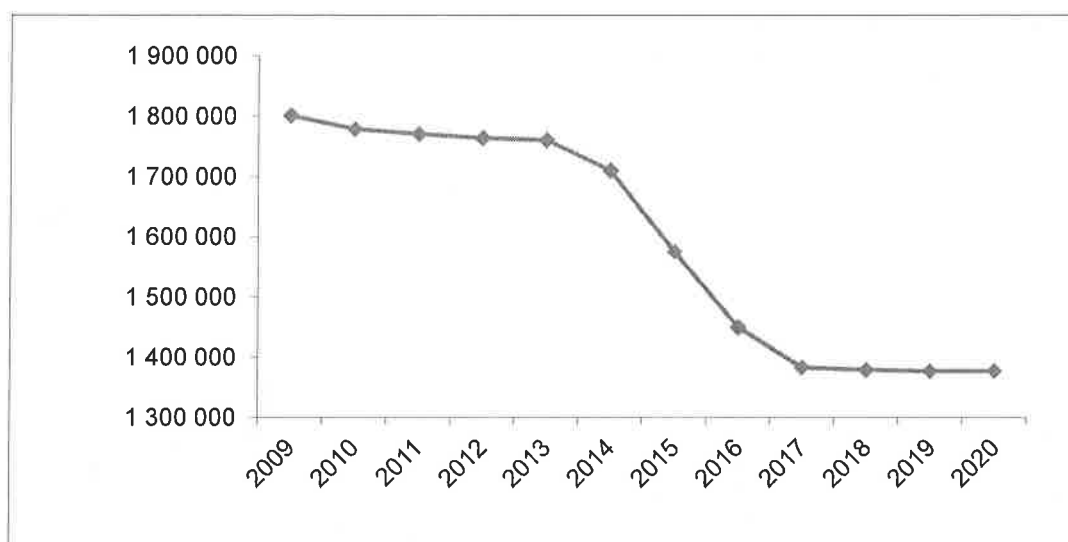


Part des dépenses de personnel dans les dépenses totales de fonctionnement

Dans ce graphique, on constate que les dépenses de personnel stagnent, malgré les différentes mesures gouvernementales prises toutes ces années, qui impactent de plus en plus les budgets communaux (hausse des taux de charges, des mutuelles, hausse de la valeur du point d'indice, réévaluation des carrières, glissement vieillesse technicité...). Le non remplacement des agents partis à la retraite assorti d'une meilleure organisation des services permet d'optimiser la gestion financière des ressources humaines. En 2020, la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est plus importante, car les dépenses de fonctionnement sont moins importantes qu'en 2019.

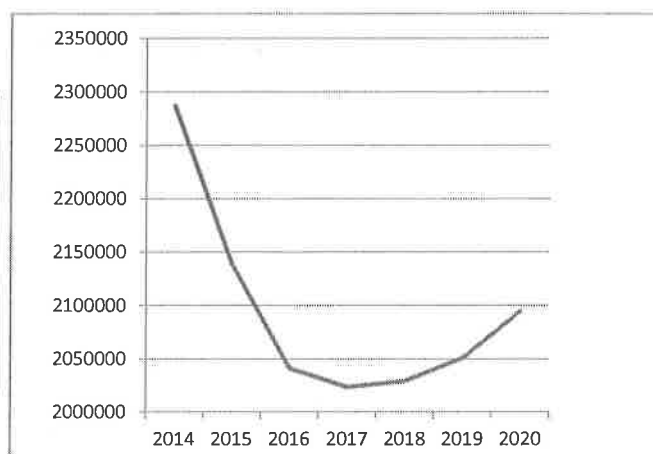
EVOLUTION DE LA DGF

année	DGF	Variation en €	Variation en %
2009	1 800 976 €		
2010	1 778 440 €	- 22 536 €	-1,25%
2011	1 770 663 €	- 7 777 €	-0,44%
2012	1 763 619 €	- 7 044 €	-0,40%
2013	1 760 410 €	- 3 209 €	-0,18%
2014	1 709 779 €	- 50 631 €	-2,88%
2015	1 575 340 €	- 134 439 €	-7,86%
2016	1 450 032 €	- 125 308 €	-7,95%
2017	1 383 350 €	- 66 682 €	-4,60%
2018	1 378 827 €	- 4 523 €	-0,33%
2019	1 376 889 €	- 1 938 €	-0,14%
2020	1 377 443 €	554 €	0,04%
	TOTAL	- 424 087 €	-23,55%



EVOLUTION DES DOTATIONS

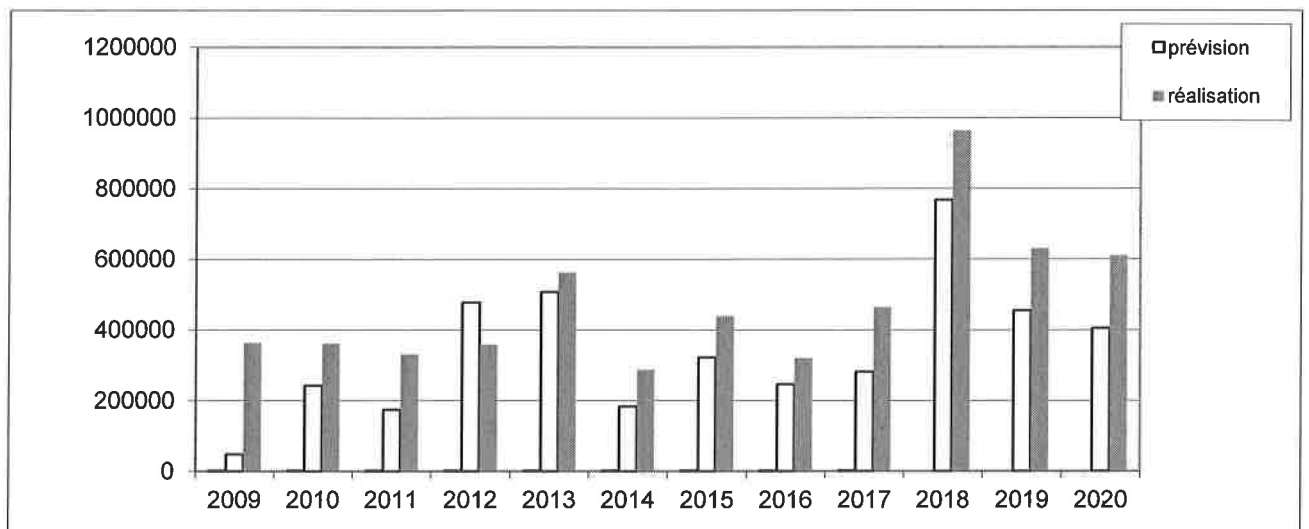
année	Dotations	Variation en €	Variation en %
2014	2 286 919 €		
2015	2 138 633 €	- 148 286 €	-6,48%
2016	2 041 101 €	- 97 532 €	-4,56%
2017	2 023 553 €	- 17 548 €	-0,86%
2018	2 029 089 €	5 536 €	0,27%
2019	2 050 574 €	21 485 €	1,06%
2020	2 094 405 €	43 831 €	2,14%
		- 236 345 €	-10,33%



AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL ET REALISE

année	prévision	réalisation	variation
2009	48 843 €	363 753,46 €	314 910 €
2010	242 850 €	361 744,46 €	118 895 €
2011	174 856 €	331 336,48 €	156 480 €
2012	477 487 €	358 972,97 €	- 118 514 €
2013	508 135 €	562 966,17 €	54 831 €
2014	183 230 €	287 754,24 €	104 524 €
2015	322 743 €	439 236,97 €	116 494 €
2016	246 654 €	320 688,00 €	74 034 €
2017	281 914 €	463 787,43 €	181 873 €
2018	768 068 €	964 542,10 €	196 474 €
2019	454 664 €	630 760,05 €	176 096 €
2020	404 966 €	610 866,77 €	205 901 €

FDPTP non versé



L'autofinancement est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il permet de financer une part des dépenses d'investissement. Il est donc prévisionnel en année n et est réalisé sur l'excédent réel de fonctionnement en année n+1. En 2020, nous avons prévu un excédent de plus de 404 000 € pour couvrir une partie de l'investissement, mais avons réalisé plus de 611 000 €. Ce qui est tout-à-fait positif. La partie non affectée à la couverture du déficit d'investissement pourra rester en section de fonctionnement.

CONSOLIDATION DES COMPTES

Ville + BUDGETS ANNEXES
incluant les reports

	Dépenses	Recettes	Résultats	Global
Ville Inv.	2 204 575,45 €	1 896 012,49 €	- 308 562,96 €	
Ville Fonct.	6 262 875,63 €	6 873 742,40 €	610 866,77 €	302 303,81 €
maison médicale inv.	114 355,44 €	93 011,07 €	- 21 344,37 €	
maison médicale fonct.	125 276,38 €	148 644,87 €	23 368,49 €	2 024,12 €
l'Hermitage inv.	700 520,47 €	438 884,27 €	- 261 636,20 €	
l'Hermitage fonct.	458 440,16 €	733 514,70 €	275 074,54 €	13 438,34 €
Pôle santé inv.	253 694,46 €	162 361,43 €	- 91 333,03 €	
Pôle santé fonct.	114 375,26 €	208 496,79 €	94 121,53 €	2 788,50 €
Cinéma inv.	87 484,37 €	82 363,90 €	- 5 120,47 €	
Cinéma fonct.	115 230,86 €	123 671,01 €	8 440,15 €	3 319,68 €
totaux	10 436 828,48 €	10 760 702,93 €	323 874,45 €	323 874,45 €

Tous les excédents de fonctionnement permettent la couverture de tous les déficits d'investissement.
Le résultat global de tous les budgets s'élève à 323 874,45 €

JOEUF

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE



CONCERTAUX

LA FINANCE ACCOMPAGNÉE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - 2020

SOMMAIRE

ANALYSE SYNTHETIQUE

- 1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros
- 2- ANALYSE GRAPHIQUE DES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

ANALYSE DETAILLEE

- 1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
- 2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- 3- LES NIVEAUX D'AUTOFINANCEMENT
- 4- LES RESSOURCES FISCALES
- 5- LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- 6- MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

ANALYSE DE LA FISCALITE LOCALE

ANALYSE DE L'ENCOURS DE DETTE

Laissez-nous vous accompagner

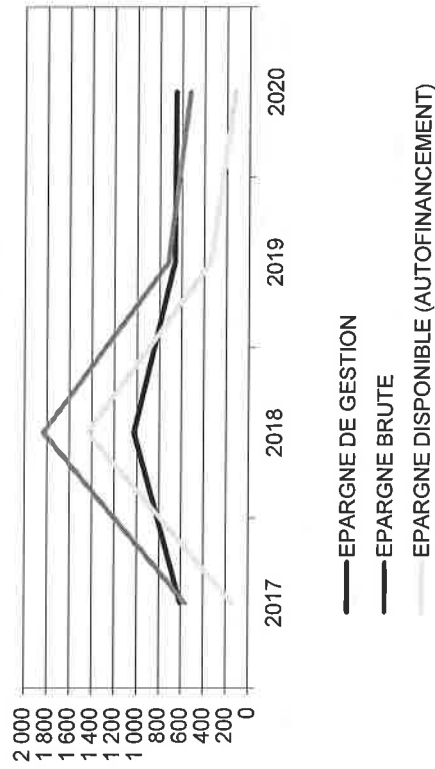
ANALYSE SYNTHETIQUE

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros		2017	2018	2019	2020	Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
Recettes réelles de fonctionnement		6 449	6 482	6 836	6 606	5,46%	-3,36%
Dépenses réelles de fonctionnement		5 843	5 455	6 171	5 950	13,13%	-3,58%
EPARGNE DE GESTION		606	1 027	665	656	-35,25%	-1,35%
Intérêts de la dette		133	126	121	108	-3,97%	-10,74%
solde produits - charges financières (hors intérêts)			-1			100,00%	
solde produits - charges exceptionnelles		95	933	178	-18	-80,92%	-110,11%
EPARGNE BRUTE		568	1 833	722	530	-60,61%	-26,59%
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)		419	395	382	401	-3,29%	4,97%
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)		149	1 438	340	129	-76,36%	-62,06%
Dépenses réelles d'investissement hors remboursement capital		771	1 314	962	1 024	-26,79%	6,44%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt		244	116	540	553	365,52%	2,41%
BESOIN DE FINANCEMENT		527	1 198	422	471	-64,77%	11,61%
EMPRUNTS		126	300	500	400	66,67%	-20,00%
Emprunts nouveaux		126	300	500	400	66,67%	-20,00%
Emprunts de gestion							
Variation du fonds de roulement		-252	540	418	58	-22,59%	-86,12%
Résultat reporté exercice N-1		93	-159	381	792	339,62%	107,87%
Résultat de l'exercice N au 31/12		-159	381	799	850	109,71%	6,38%
Encours de dette budget principal au 31/12		4 224	4 140	4 257	4 242	2,83%	-0,35%
Encours de dette garanti		5 744	5 529	5 311	5 101	-3,94%	-3,95%
Encours de dette budgets annexes		1 270	1 170	1 128	1 020	-3,59%	-9,57%

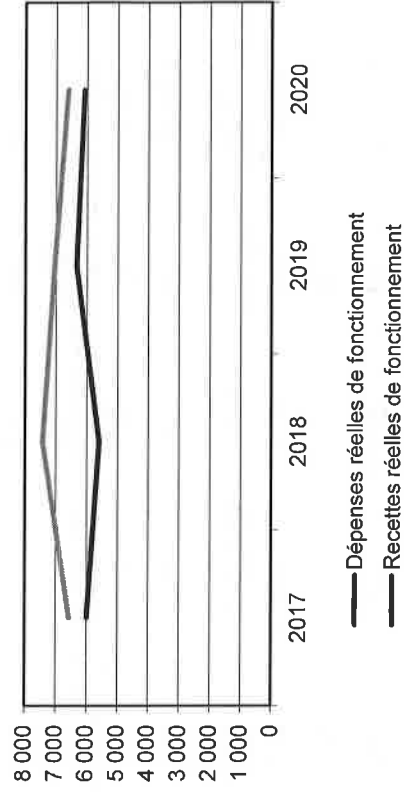
ANALYSE SYNTHETIQUE

2- ANALYSE GRAPHIQUE
DES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

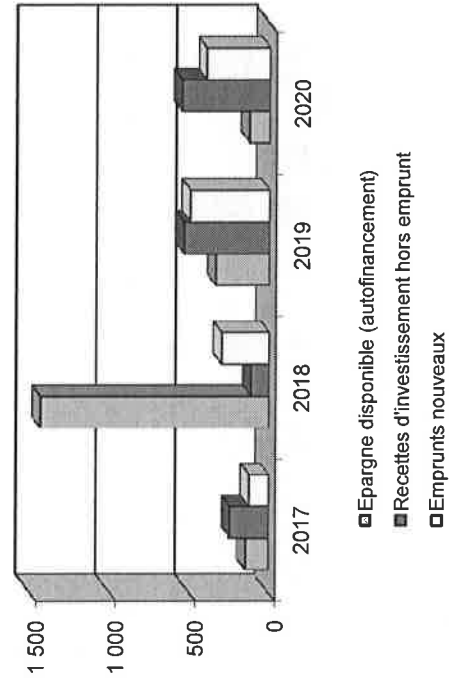
Evolution des 3 niveaux d'épargne



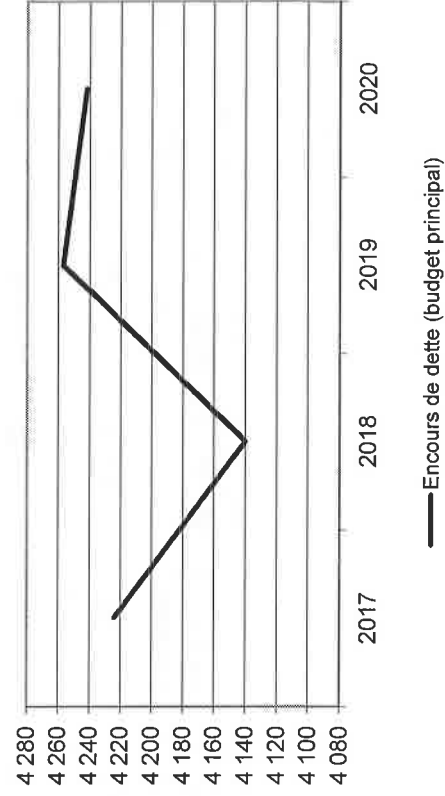
Evolution des Recettes et Dépenses de Fonctionnement



Mode de financement des investissements

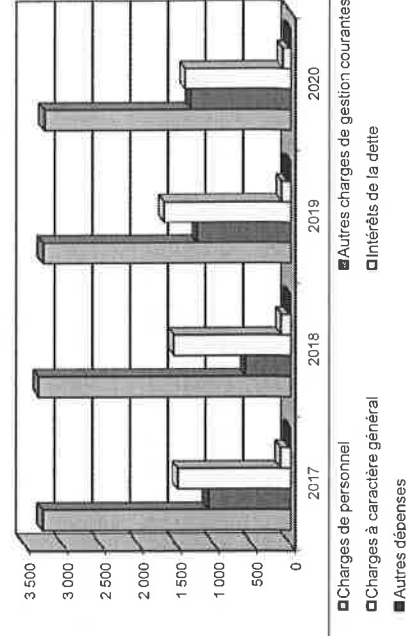


Encours de la dette



ANALYSE DETAILLEE

1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
en milliers d'euros						
Dépenses réelles de fonctionnement	5 995	5 603	6 334	6 086	13,05%	-3,92%
Charges de personnel	3 268	3 322	3 265	3 250	-1,72%	-0,46%
Autres charges de gestion courantes	1 082	591	1 231	1 310	108,29%	6,42%
dont subventions de fonctionnement	877	390	1 029	1 113	163,85%	8,16%
dont subventions d'équipements versées						
dont contribution au service incendie						
Charges à caractère général	1 489	1 540	1 672	1 390	8,57%	-16,87%
Intérêts de la dette	133	126	121	108	-3,97%	-10,74%
Autres dépenses	23	24	45	28	87,50%	-37,78%
					Moy. Coll. Nationale	1037
Dépenses réelles de fonctionnement	908	848	959	921		
Charges de personnel	495	503	494	492		
Autres charges de gestion courantes	164	89	186	198		
dont subventions de fonctionnement	133	59	156	169		
dont subventions d'équipements versées						
dont contribution au service incendie						
Charges à caractère général	225	233	253	210		
Intérêts de la dette	20	19	18	16		
Autres dépenses	3	4	7	4		



LES PRINCIPAUX RATIOS		
Vos Ratios	Moyenne Nationale	
Dépenses de fonctionnement / dépenses totales hors dette	85,60%	75,53%
Dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement	53,40%	51,69%
Intérêts de la dette / dépenses de fonctionnement	1,77%	2,89%
Subventions versées / dépenses de fonctionnement	18,29%	6,46%

ANALYSE DETAILLEE

2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros

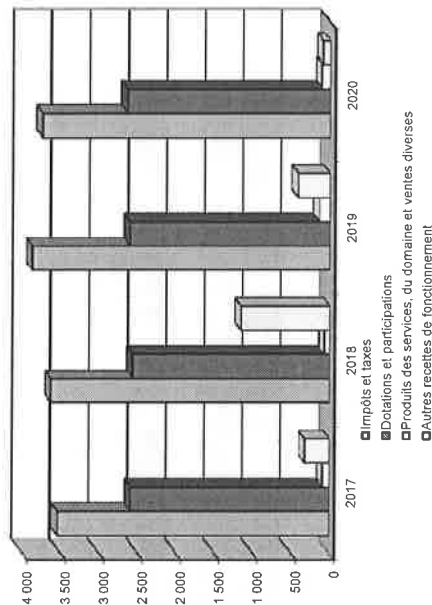
	2017	2018	2019	2020	Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
Recettes réelles de fonctionnement	6 563	7 436	7 056	6 616	-5,11%	-6,24%
Impôts et taxes	3 546	3 635	3 880	3 756	6,74%	-3,20%
Dotations et participations	2 599	2 573	2 614	2 653	1,59%	1,49%
dont DGF	2 024	2 029	2 051	2 094	1,08%	2,10%
dont Compensations fiscales	466	462	467	470	1,08%	0,64%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	92	71	140	111	97,18%	-20,71%
Autres recettes de fonctionnement	326	1 157	422	96	-63,53%	-77,25%
dont produits des cessions d'immobilisations	101	941	164		-82,57%	-100,00%

en euros / habitants

	2017	2018	2019	2020	Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
Recettes réelles de fonctionnement	994	1 126	1 068	1 002	12,68%	-5,89%
Impôts et taxes	537	550	587	569	2,42%	-3,06%
Dotations et participations	393	390	396	402	-0,77%	1,54%
dont DGF	306	307	311	317	0,33%	1,93%
dont Compensations fiscales	71	70	71	71	-1,41%	1,43%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	14	11	21	17	54,55%	-19,05%
Autres recettes de fonctionnement	49	175	64	15	-63,43%	-76,92%
dont produits des cessions d'immobilisations	15	142	25		-82,39%	-100,00%
Moy. Coll. Nationale	1 167					

LES PRINCIPAUX RATIOS

	Vos Ratios	Moyenne Nationale
Impôts et taxes / Recettes de fonctionnement	56,77%	49,01%
Contributions directes / Recettes de fonctionnement	36,83%	40,96%
Dotations et participations / Recettes de fonctionnement	40,10%	
DGF / Recettes de fonctionnement	31,65%	12,94%



ANALYSE DETAILLEE

3- LES NIVEAUX D'AUTOFINANCEMENT

en milliers d'euros

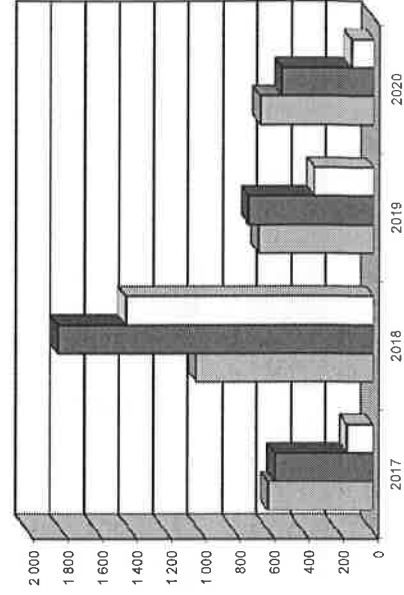
Recettes réelles de fonctionnement	6 449	6 482	6 836	6 606		
Dépenses réelles de fonctionnement	5 843	5 455	6 171	5 950		
Epargne de gestion	606	1 027	665	656		
Intérêts de la dette	133	126	121	108		
solde produits - charges financières (hors intérêts)		-1				
solde produits - charges exceptionnelles	95	933	178	-18		
Epargne brute	568	1 833	722	530		
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	419	395	382	401		
Epargne disponible (Autofinancement)	149	1 438	340	129		
					Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
					5,46%	-3,36%
					13,13%	-3,58%
					-35,25%	-1,35%
					-3,97%	-10,74%
					100,00%	
					-80,92%	-110,11%
					-60,61%	-26,59%
					-3,29%	4,97%
					-76,36%	-62,06%
					Moy. Coll. Nationale	

en euros / habitants

Recettes réelles de fonctionnement	976	981	1 035	1 000		
Dépenses réelles de fonctionnement	885	826	934	901		
Epargne de gestion	92	155	101	99		
Intérêts de la dette	20	19	18	16		
solde produits - charges financières (hors intérêts)		0				
solde produits - charges exceptionnelles	14	141	27	-3		
Epargne brute	86	278	109	80		
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	63	60	58	61		
Epargne disponible (Autofinancement)	23	218	51	20		
					179	
					83	
					96	

LES PRINCIPAUX RATIOS

LES PRINCIPAUX RATIOS		Vos Ratios	Moyenne Nationale
Epargne disponible / recettes d'investissement(hors dette)		23,33%	22,75%
Taux d'épargne de gestion		9,93%	17,27%
Taux d'épargne brute		8,02%	15,35%
Taux d'épargne disponible		1,95%	8,24%



■ Epargne de gestion ■ Epargne brute ■ Epargne Disponible

ANALYSE DETAILLEE

4- LES RESSOURCES FISCALES

en milliers d'euros

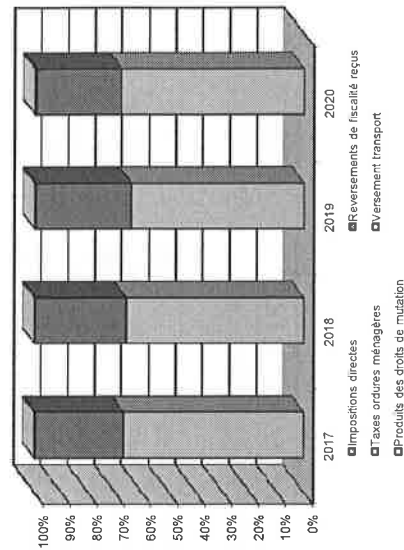
Impôts et taxes	2017	2018	2019	2020	Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
Impositions directes	3 546	3 635	3 880	3 756	6,74%	-3,20%
Reversements de fiscalité reçus	2 291	2 329	2 394	2 437	2,79%	1,80%
dont attribution de compensation perçue	1 121	1 189	1 319	1 130	10,93%	-14,33%
dont dotation de solidarité communautaire	849	849	852	852	0,35%	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	272	340	467	278	37,35%	-40,47%
Versement transport						
Produits des droits de mutation	89	72	119	147	65,28%	23,53%
Autres recettes	45	45	48	42	6,67%	-12,50%
					Moy. Coll. Nationale	
	537	550	587	569	572	

en euros / habitants

Impôts et taxes	2017	2018	2019	2020	Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
Impositions directes	537	550	587	569	6,74%	-3,20%
Reversements de fiscalité reçus	347	353	362	369	2,79%	1,80%
dont attribution de compensation perçue	170	180	200	171	10,93%	-14,33%
dont dotation de solidarité communautaire	129	129	129	129	0,35%	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	41	51	71	42	37,35%	-40,47%
Versement transport						
Produits des droits de mutation	13	11	18	22	65,28%	23,53%
Autres recettes	7	7	7	6	6,67%	-12,50%
					Moy. Coll. Nationale	
	537	550	587	569	572	

LES PRINCIPAUX RATIOS

Vos Ratios	Moyenne Nationale
Contributions directes / impôts et taxes	64,88%
Attributions de compensation / impôts et taxes	22,68%
Dotation de solidarité communautaire / impôts et taxes	7,40%
Droits de mutation / impôts et taxes	3,91%



ANALYSE DETAILLEE

5- LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020	Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
--------------------------------	------	------	------	------	------------------	------------------

en milliers d'euros

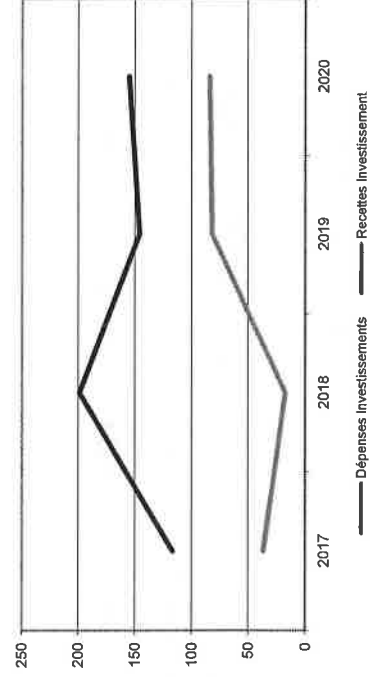
Les dépenses d'investissement hors remboursement capital						
Equipement brut	725	1 195	877	895	-26,61%	2,05%
Subventions d'investissement versées		34		12	-100,00%	
Autres dépenses	46	85	85	117		37,65%
Les recettes d'investissement hors emprunt	244	116	540	553	365,52%	2,41%
FCTVA	37	24	74	178	208,33%	140,54%
Autres dotations	4	10	9	3	-10,00%	-66,67%
Subventions d'investissement reçues	199	82	457	331	457,32%	-27,57%
Autres recettes	4			41		
Moy. Coll. Nationale	336					

en euros / habitants

Les dépenses d'investissement hors remboursement capital						
Equipement brut	117	199	146	155		
Subventions d'investissement versées	110	181	133	136		
Autres dépenses	7	13	13	18		
Les recettes d'investissement hors emprunt	37	18	82	84	351	
FCTVA	6	4	11	27	34	
Autres dotations	1	2	1	0		
Subventions d'investissement reçues	30	12	69	50	56	
Autres recettes	1			6		

LES PRINCIPAUX RATIOS

Vos Ratios	Moyenne Nationale
Recettes d'inv. hors emprunt / dépenses d'inv. hors dette	54,00%
Equipement / recettes de fonctionnement	104,46%
FCTVA / dépenses d'investissement	13,55%
	25,54%
	17,38%
	10,12%



ANALYSE DETAILLEE

6- MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	2017	2018	2019	2020	Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
Les dépenses d'investissement hors remboursement capital	771	1 314	962	1 024	-26,79%	6,44%

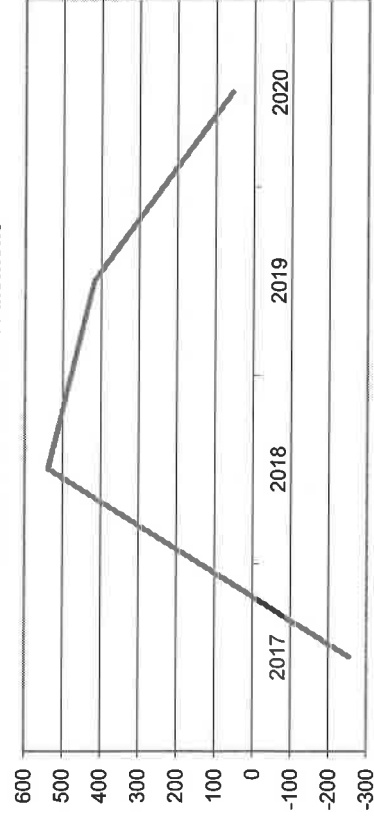
Les moyens de financement des investissements :

Epargne disponible (autofinancement)	149	1 438	340	129	-76,36%	-62,06%
Recettes d'investissement hors emprunt	244	116	540	553	365,52%	2,41%
Emprunts nouveaux	126	300	500	400	66,67%	-20,00%
Variation du fonds de roulement	-252	540	418	58	-22,59%	-86,12%

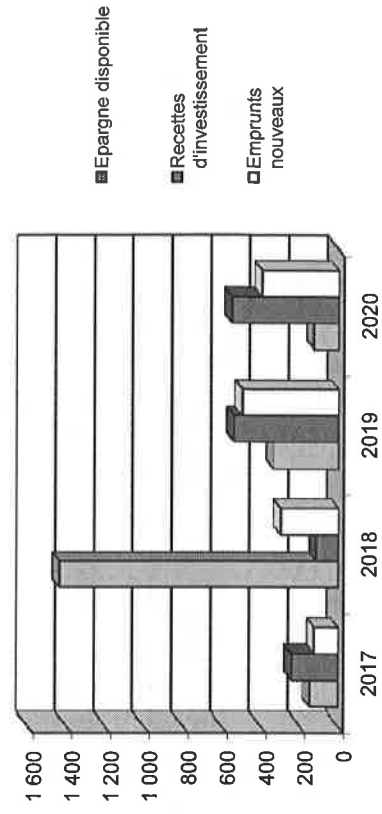
LES PRINCIPAUX RATIOS

	Vos Ratios	Moyenne Nationale
Epargne disponible / dépenses d'investissement	12,60%	28,57%
Emprunts courants / dépenses d'investissement	39,06%	21,13%
Taux de couverture par les recettes d'investissement	54,00%	104,46%

Variation du fonds de roulement



Les moyens de financement



ANALYSE DE LA FISCALITE LOCALE

2017	2018	2019	2020	Var. 2018 / 2019	Var. 2019 / 2020
------	------	------	------	------------------	------------------

Bases
Taxe d'habitation
Taxe sur le foncier bâti
Taxe sur le foncier non bâti
Taxe professionnelle

6 059	6 163	6 392	6 738
5 223	5 288	5 394	5 413
8	8	8	8

3,72%	5,41%
2,00%	0,35%

Taux (en %)
Taxe d'habitation
Taxe sur le foncier bâti
Taxe sur le foncier non bâti
Taxe professionnelle

17,61 %	17,61 %	17,61 %	17,61 %
22,93 %	22,93 %	22,93 %	22,93 %
78,79 %	78,79 %	78,79 %	78,79 %

Collectivité Nationale
0,93%
0,00%

Produit (en milliers d'euros)
Taxe d'habitation
Taxe sur le foncier bâti
Taxe sur le foncier non bâti
Taxe professionnelle

2 271	2 304	2 369	2 434
1 067	1 085	1 126	1 187
1 198	1 213	1 237	1 241
6	6	6	6

3,72%	5,41%
2,00%	0,35%

Reversements reçus (en milliers d'euros)
Attribution de compensation
Dotation de solidarité communautaire

849	849	852	852
272	340	467	278

0	-40,47%
---	---------

PRODUIT TOTAL (en milliers d'euros)

3 392	3 493	3 688	3 564
-------	-------	-------	-------

0	-3,35%
---	--------

Effet taux
Effet bases

1,50%	2,92%	3,09%
-------	-------	-------

LES PRINCIPAUX RATIOS
Produit fiscal en euros par habitant
Potentiel fiscal en euros par habitant
Coefficient d'effort fiscal

Vos Ratios
368,52
9,57
38,51

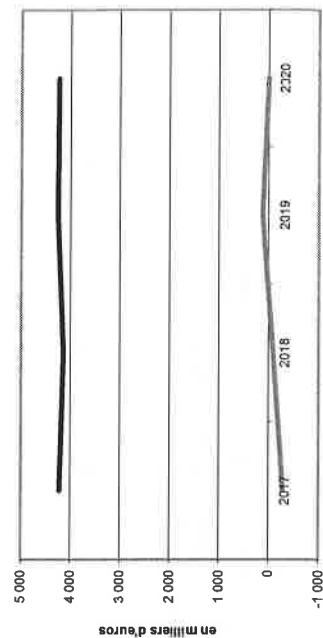
JOEUF

Nbre d'habitants

6 605

ANALYSE DE L'ENCOURS DE DETTE

	2017	2018	2019	2020	Var. 2019 / 2020	Moyenne Nationale
Encours de dette (budget principal)	4 224	4 140	4 257	4 242	-0,35%	27899
Annuité de dette	552	521	503	509	1,19%	3582
1- Emprunts (1)						
dont emprunts nouveaux	126	300	500	400	-20,00%	2333
dont emprunts de gestion	126	300	500	400	-20,00%	
2- Amortissement du capital (2)						
dont amortissements courants	419	395	382	401	4,97%	2727
dont amortissements de gestion	419	395	382	401	4,97%	
3- Variation de la dette (1-2)	-293	-95	118	-1		-394
Encours de dette budgets annexes	1 270	1 170	1 128	1 020	-9,57%	
Encours de dette garanti	5 744	5 529	5 311	5 101	-3,95%	



LES PRINCIPAUX RATIOS		
Vos Ratios	Moyenne Nationale	
Endettement en euros / hab	642	849
Endettement / Epargne brute (en années)	8,00	4,74
Taux d'endettement (annuité de dette / recettes de fonctionnement)	7,69%	9,34%
Taux moyen de l'encours (intérêts / encours de dette)	2,55%	3,53%

— Encours de dette — Variation de dette



D.O.B. 2021

ELEMENTS SUR LA DETTE

Notation d'expert

JOEUF

CAPITAL Restant DU				
	CRD K€	%	Durée Moyenne	Taux Moyen Hors couverture
FIXE	4 258	77.96	10a 6m	3.1964
VARIABLE	337	6.17	9a 8m	1.4000
REVISABLE	750	13.73	8a 5m	1.9183
OPTIONNEL	117	2.14	3a11m	0.9980
TOTAL	5 462		10a	2.8630

Montant Disponible OCLT

PERFORMANCE au : 26/01/2021

Performance Globale Dette

2.863%

Test de sensibilité aux variations de taux

Conditions du test :

- Un choc de +1,00% est appliqué aux index variables
- Un choc de +0,5% est appliqué aux index révisables

INSTRUMENTS FINANCIERS (I.F.)					EXPOSITION		Vos Index		
de COUVERTURE		de RETOURNEMENT		Taux Moyen Avec couverture	CRD K€	%	Durée Moyenne	Index	Cours
CRD K€	Moyenne	CRD K€	Durée Moyenne						
				3.1964				E1M	-0.557000
				1.4000	337	100.00	9a 8m	E3M	-0.540000
				1.9183	750	100.00	8a 5m	EMM3M	-0.538000
				0.9980	117	100.00	3a11m	LEP	1.250000
				2.8630	1 204		10a	LIA	0.500000

EXPOSITION		
CRD K€	%	Durée Moyenne
337	100.00	9a 8m
750	100.00	8a 5m
117	100.00	3a11m
1 204		10a

Vos Index

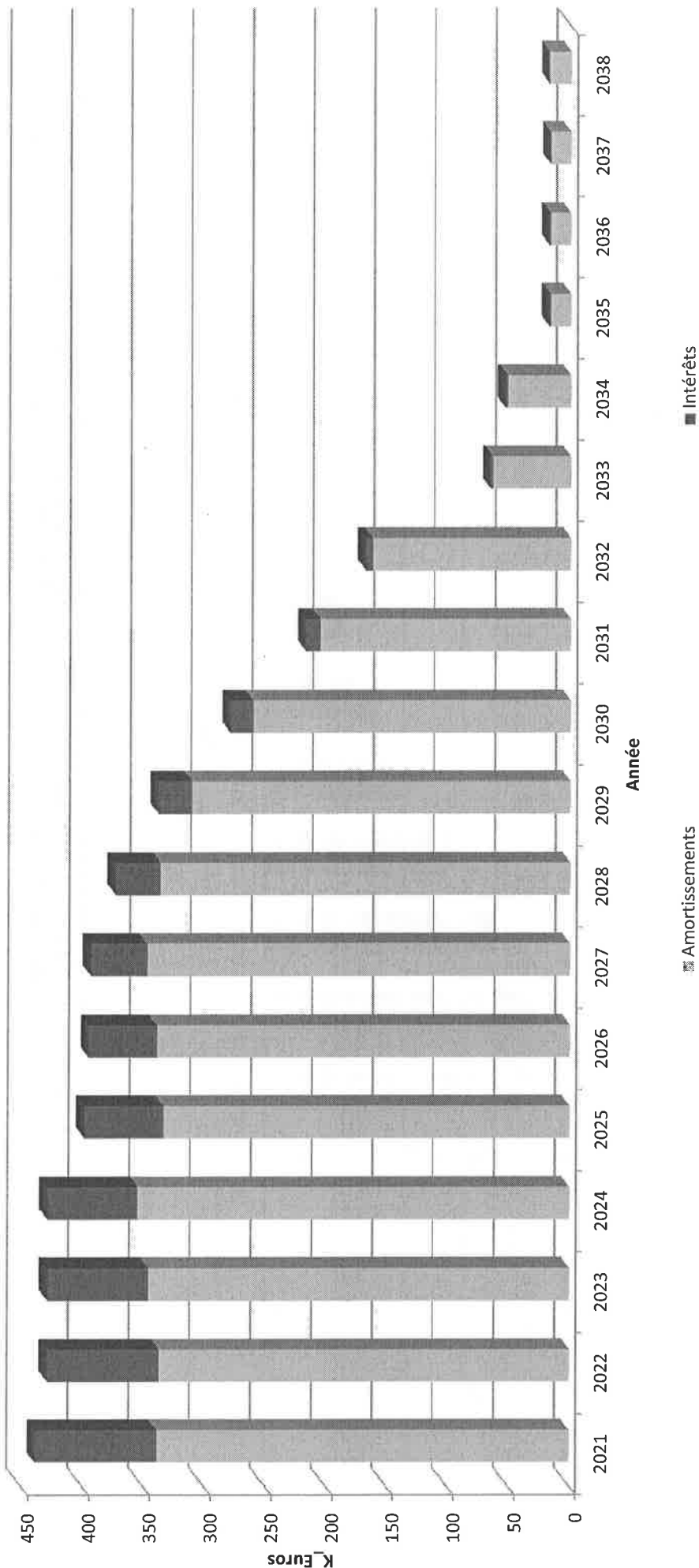
Index	Cours
E1M	-0.557000
E3M	-0.540000
EMM3M	-0.538000
LEP	1.250000
LIA	0.500000

EXERCICE ANNEE 2022

134 868.84
141 368.08
6 499.24

Total des intérêts de l'encours selon conditions actuelles :
Total des intérêts de l'encours avec application des chocs :
Ecart :

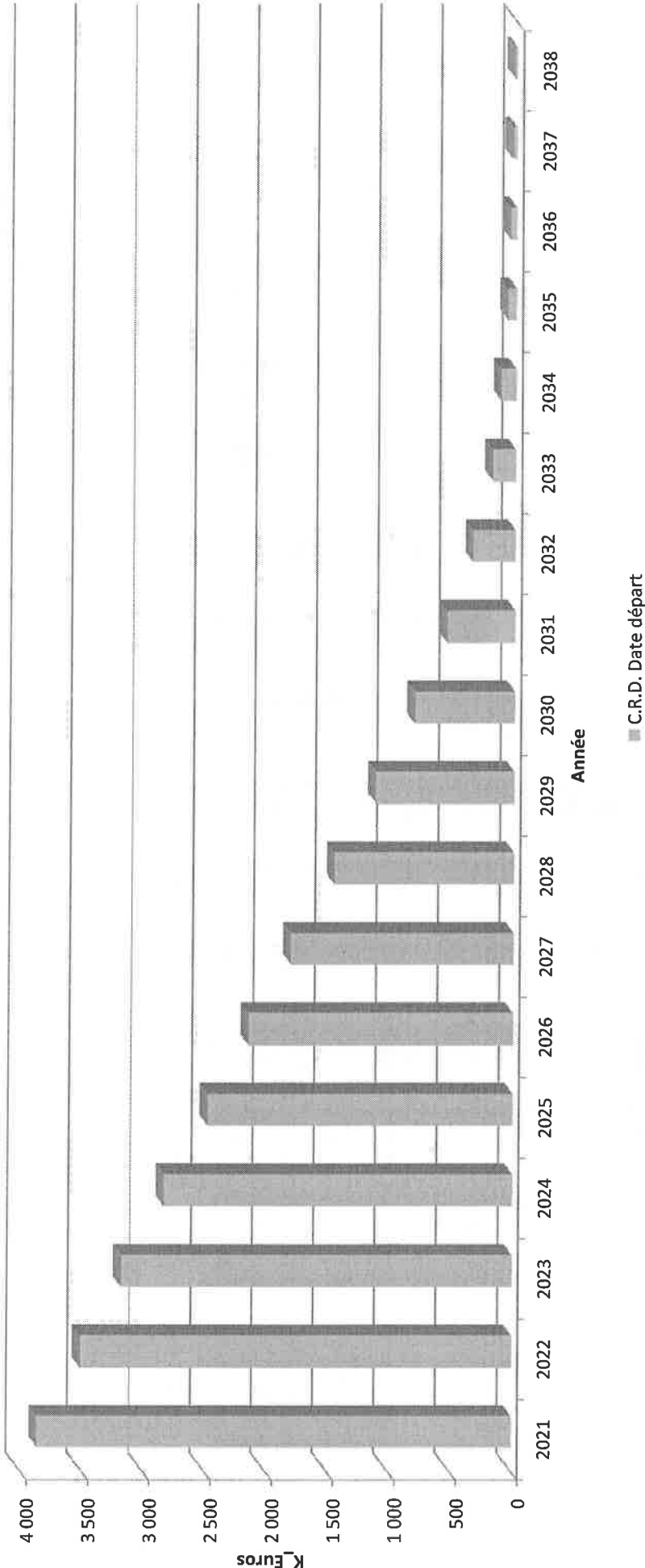
REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-
Banques : BPOSTALE CACL CAF CDC CE CF CFFL CM DEX Budgets: PRINCIPAL



Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Amortissements	339	337	346	355	334	340	348	337	311	261	206	163	64	52	17	17	17	18
Intérêts	100	92	83	74	65	56	46	37	28	19	12	6	2	2	1	1	1	

Annuités	439	429	429	429	399	396	394	374	339	280	218	169	66	54	18	18	17	18
----------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	----	----	----	----

EXTINCTION DE LA DETTE
Banques : BPOSTALE CACL CAF CDC CE CF CFCL CM DEX Budgets: PRINCIPAL
C.R.D. Date départ



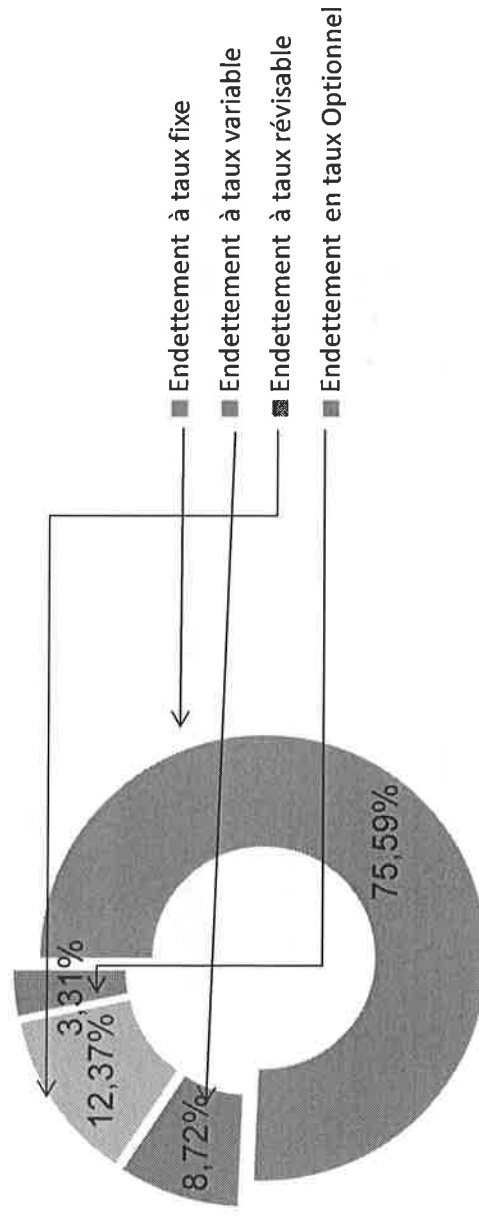
Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
C.R.D. Date départ	3 865	3 522	3 188	2 841	2 488	2 154	1 813	1 464	1 126	816	555	348	186	121	69	52	35	18

RÉPARTITION DE L'ENDETTEMENT

Banques : BPOSTALE CACL CAF CDC CE CF CFFL CM DEX Budgets: PRINCIPAL

Endettement à taux fixe	2 920 K Euros
Endettement à taux variable	337 K Euros
Endettement à taux révisable	478 K Euros
Endettement en taux Optionnel	128 K Euros

% du C.R.D. en fonction de la nature des taux

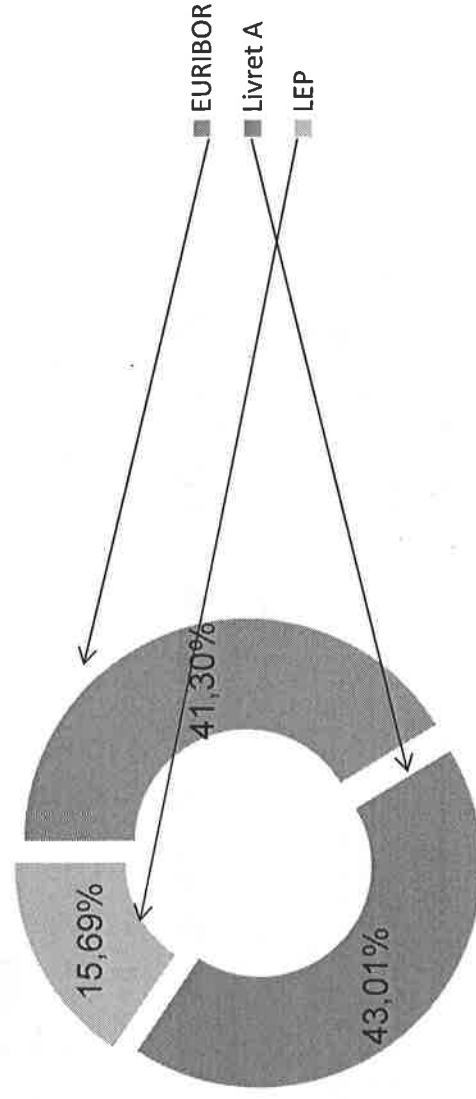


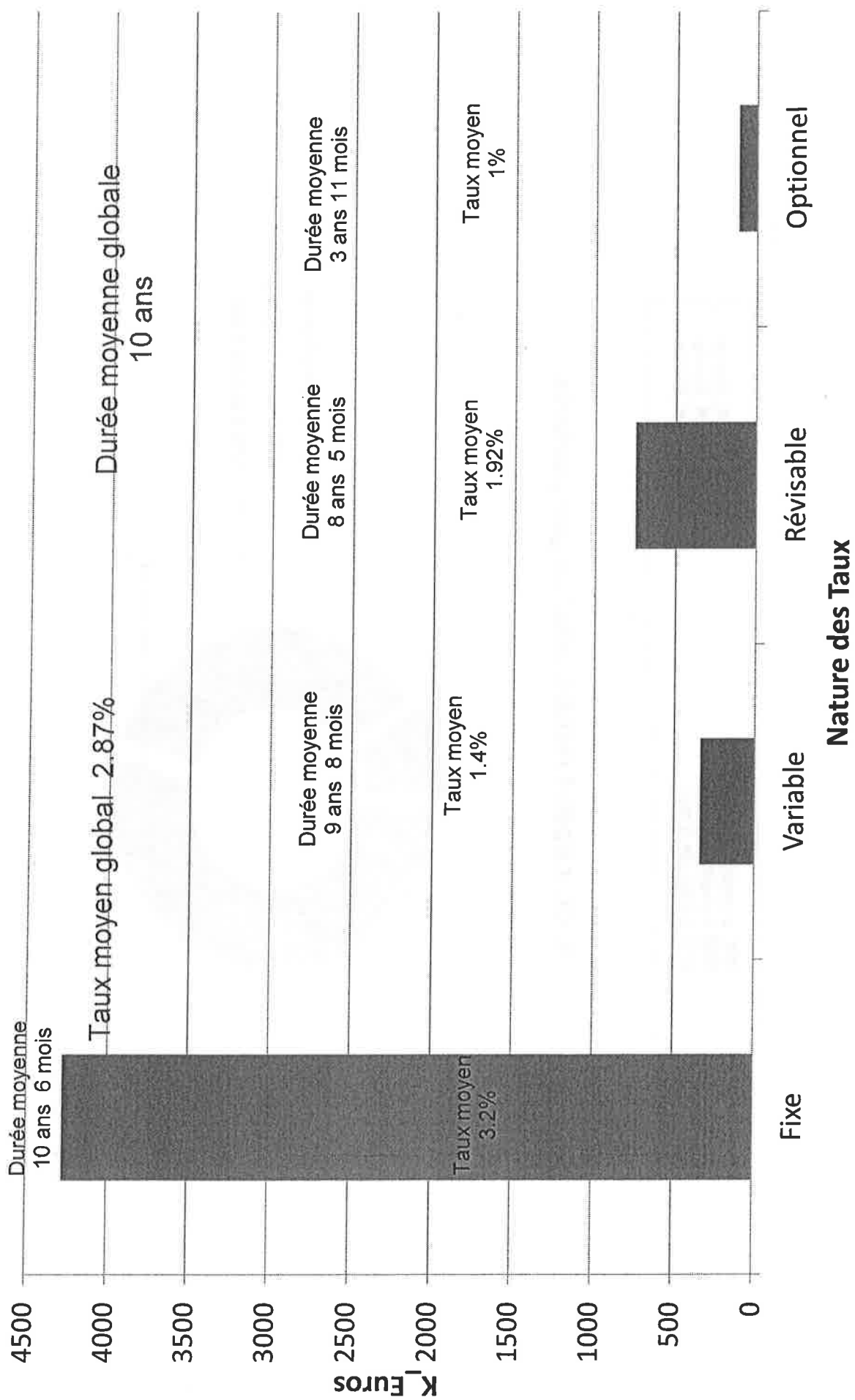
RÉPARTITION DE L'ENDETTEMENT A TAUX VARIABLE ET RÉVISABLE

Banques : BPOSTALE CACL CAF CDC CE CF CFFL CM DEX Budgets: PRINCIPAL

EURIBOR	337 K Euros
Livret A	351 K Euros
LEP	128 K Euros

% du C.R.D. en fonction de la nature des taux VARIABLES



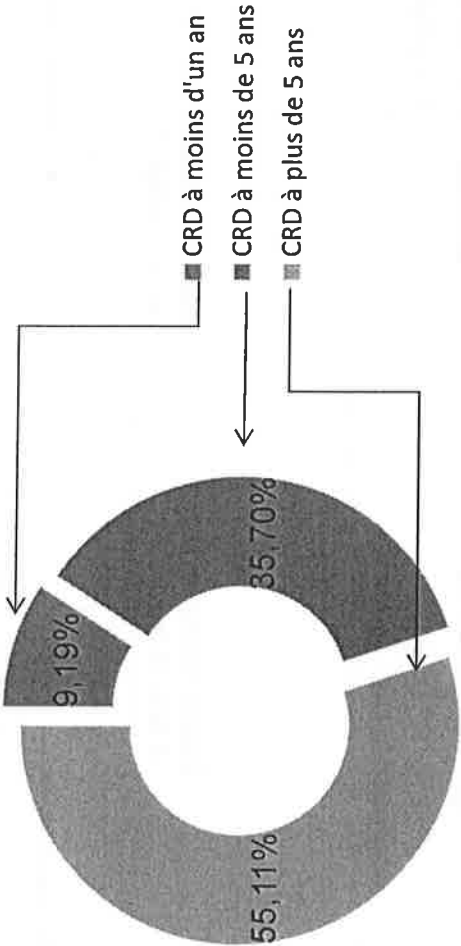


STRUCTURE DU CAPITAL REMBOURSABLE

Banques : BPOSTALE CACL CAF CDC CE CF CFFL CM DEX Budgets: PRINCIPAL

CRD à moins d'un an	354 K Euros
CRD à moins de 5 ans	1 375 K Euros
CRD à plus de 5 ans	2 123 K Euros

% du capital remboursable par période

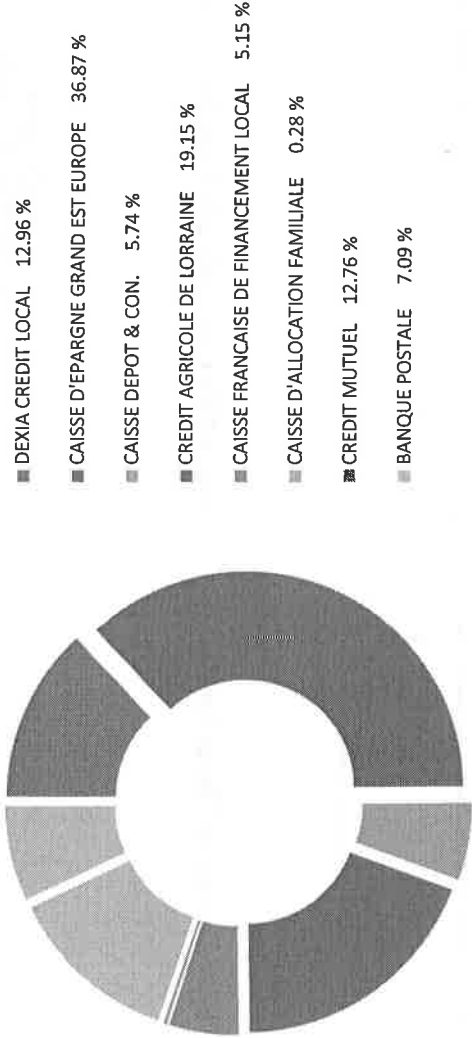


RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR BANQUE

Banques : BPOSTALE CACL CAF CDC CE CF CFFL CM DEX Budgets: PRINCIPAL

DEXIA CREDIT LOCAL	12.96 %	501 K Euros
CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE	:	1 425 K Euros
CAISSE DEPOT & CON.	5.74 %	222 K Euros
CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE	19.15 %	740 K Euros
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCA		199 K Euros
CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE	0.28 %	11 K Euros
CREDIT MUTUEL	12.76 %	493 K Euros
BANQUE POSTALE	7.09 %	274 K Euros

% de l'encours dans chacune des banques



REPARTITION DU CRD PAR TYPE DE RISQUE

Banques : BPOSTALE CACL CAF CDC CE CF CFFL CM DEX Budgets: PRINCIPAL

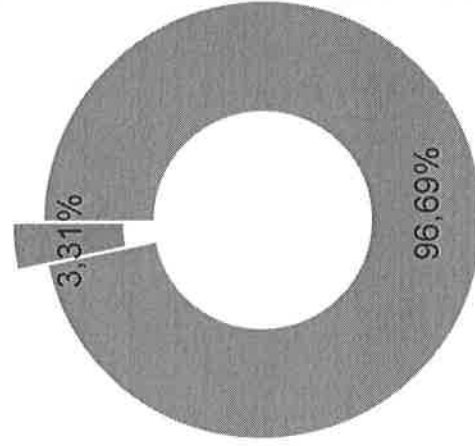
RISQUE A
RISQUE B

3 737 K_E
128 K_E

RISQUE 1

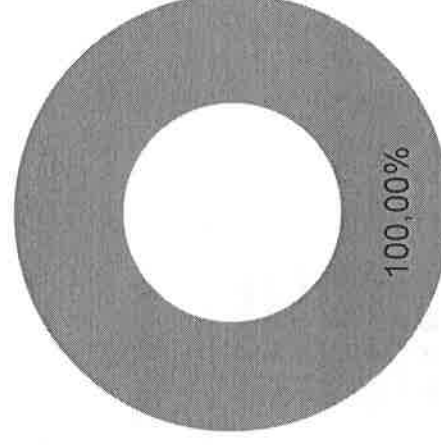
3 865 K_E

Répartition du CRD par type de risque "Structure"



■ RISQUE A
■ RISQUE B

Répartition du CRD par type de risque "Indice"



■ RISQUE 1



D.O.B. 2021

DONNEES MACRO- ECONOMIQUES

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

1.ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1 L'international et L'Europe

La sortie du "grand confinement", même en ordre dispersé, a entraîné partout un net rebond de l'activité. C'est maintenant la durée et l'ampleur de ce rebond qui posent question, d'autant que l'incertitude entourant la pandémie de Covid-19 reste forte. Des signes d'essoufflement apparaissent alors que les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises et in fine sur l'économie n'ont pas encore donné leur pleine mesure.

Après le choc initial de la crise sanitaire, la sortie du confinement, progressive et différente selon les pays, a entraîné partout un net rebond de l'activité. Mais la durée et l'ampleur de ce rebond restent incertaines, comme l'évolution de la pandémie.

1. Les mécanismes contraires du rebond post-confinement et des effets retards de la crise

Avec la levée du confinement, deux mécanismes contraires sont à l'œuvre. A très court terme, le retour au travail et le déblocage de l'épargne forcée des ménages provoquent un rebond qui, aux Etats-Unis et en zone euro, est plus marqué pour la consommation que la production, à l'inverse de la Chine.

Plus long à produire ses effets et plus durable, le second mécanisme résulte de l'impératif pour les entreprises d'assurer leur survie suite au choc de la crise sur leur bilan et alors que l'incertitude perdure, avec à la clé une baisse de l'investissement et une compression des coûts, des effectifs notamment.

2. Un contexte économique structurellement déprimé malgré des taux de croissance élevés en 2021

Pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020. En France, au recul du PIB de 9,0% en 2020 succèderait une croissance annuelle de 7,1% en 2021.

Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon des perspectives à moyen terme.

3. Puissance et limites des soutiens publics

Face à la crise les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

1.2 La France

1. L'épidémie de covid-19 s'inscrit dans la durée

Sur le plan épidémiologique, le scénario d'une épidémie ponctuelle, qui aurait disparu à la faveur de l'été, semble écarté. Après une accalmie, la circulation du virus rebondit, en France comme dans beaucoup de pays. A côté des « gestes barrières », les mesures d'endiguement plus restrictives et qui affectent plus directement l'activité économique (fermetures de bars, de restaurants, de salles de sport, etc.) sont, à ce stade, davantage ciblées territorialement et sectoriellement qu'au printemps. Le transport aérien de voyageurs reste quant à lui très affecté, comme depuis le début de la crise sanitaire.

2. Les enquêtes de conjoncture sont teintées d'inquiétude, en particulier dans les services

En septembre, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires en France tient surtout, dans la plupart des secteurs, à l'amélioration du jugement sur la production passée, tandis que les perspectives d'activité pour les trois prochains mois sont en retrait, selon les chefs d'entreprise interrogés dans les enquêtes de conjoncture. En particulier, dans les services, le solde d'opinion relatif à l'activité future n'a pas encore retrouvé sa moyenne de longue période, alors que c'est le cas dans l'industrie.

La confiance des ménages n'a quant à elle pas rebondi depuis avril dernier. L'indicateur qui la synthétise reste tout de même plus élevé que pendant la grande récession de 2008-2009, mais les inquiétudes relatives au chômage atteignent des niveaux comparables. De plus en plus de ménages considèrent qu'il est opportun d'épargner.

3. Les prévisions pour la fin de l'année deviennent plus incertaines

Comme depuis le début de la crise sanitaire, c'est l'évolution de l'épidémie qui devrait en grande partie conditionner celle de l'activité économique des tous prochains mois. Le ciblage plus fin des mesures d'endiguement devrait toutefois amoindrir leur impact économique, notamment par rapport au confinement général du printemps dernier. Les signaux mobilisables pour prévoir l'activité du quatrième trimestre 2020 sont seulement partiels à ce stade :

- Les enquêtes de conjoncture pointent des perspectives d'activité en retrait, mais il est difficile de traduire quantitativement ce message qualitatif émis en septembre, compte tenu de la singularité de cette situation potentiellement très évolutive d'ici la fin de l'année ;
- La plupart des données à haute fréquence mobilisées au printemps dernier ont été utiles pour suivre des mouvements soudains et de grande ampleur, mais se prêtent moins à l'évaluation de mesures de restrictions ciblées et localisées. Les montants agrégés de transactions par carte bancaire, ainsi que certains indicateurs de requêtes sur les moteurs de recherche, suggèrent tout de même un ralentissement de la consommation des ménages en septembre.

4. Le risque d'une pause, voire d'une rechute

Après le vif rebond associé au déconfinement (+ 16 % prévu au troisième trimestre, après - 13,8 % au deuxième et - 5,9 % au premier), l'activité économique pourrait ainsi marquer le pas en fin d'année sous l'effet de la résurgence de l'épidémie. Dans un scénario où, au quatrième trimestre, les services les plus affectés (hôtellerie-restauration, services de transport, activités récréatives et de loisirs) reviendraient, après une embellie durant l'été, à leur niveau d'activité de juin dernier et où l'investissement resterait, par attentisme, à un niveau proche de celui du troisième trimestre, la croissance serait nulle en fin d'année.

Dans ce cas de figure, le PIB français resterait, en fin d'année, 5 % en deçà de son niveau d'avant-crise, comme en moyenne pendant l'été.

Cette prévision pour l'automne reflète la grande incertitude qui caractérise les prochains mois. Un durcissement durable des restrictions sanitaires pourrait ainsi provoquer une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre. Inversement, si la situation sanitaire se stabilisait, l'évolution du PIB pourrait être positive en fin d'année.

Au total sur l'année 2020, la prévision de contraction du PIB reste de l'ordre de - 9 %.

5. L'emploi et le pouvoir d'achat des ménages baisseraient en 2020, mais beaucoup moins que l'activité économique

Environ 840 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés, seraient perdus en 2020. Ce net recul (de l'ordre de - 3 % en moyenne annuelle) serait cependant beaucoup moins marqué que celui du PIB, du fait tout à la fois du dispositif d'activité partielle, ponctuel ou de plus longue durée, mais aussi d'un phénomène de rétention de main-d'œuvre de la part de certaines entreprises qui conserveraient à ce stade une grande partie de leurs effectifs malgré la contraction de leur activité.

Le halo autour du chômage, qui avait bondi pendant le confinement compte tenu des difficultés à rechercher un emploi pendant cette période, se réduirait avec pour contrepartie une forte hausse du chômage au second semestre. Le taux de chômage bondirait dès le troisième trimestre et atteindrait 9,7 % en fin d'année.

L'inflation serait nulle en glissement annuel en décembre et limitée à un demi-point en moyenne annuelle en 2020. Compte tenu par ailleurs des divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation ne baisserait « que » d'un point sur l'année 2020, tout en sachant que ce chiffre macroéconomique agrège des situations individuelles très disparates.

Avec le rebond de la consommation - même atténué en fin d'année - le taux d'épargne des ménages qui avait quasiment doublé au deuxième trimestre (du fait d'une épargne forcée) reviendrait autour de 17 % au second semestre, un niveau légèrement supérieur à celui d'avant-crise.

6. Une situation économique contrastée, selon les secteurs d'activité et selon les territoires

L'impact de la crise dépend étroitement du degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures d'endiguement sanitaire. Cette Note de conjoncture donne quelques coups de projecteur sur ceux des secteurs qui sont particulièrement affectés.

Dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière potentiellement durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois.

Cette hétérogénéité sectorielle se double d'une hétérogénéité territoriale. Par exemple, si l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées, les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers.

L'épidémie a ainsi rebattu les cartes entre les secteurs d'activité et entre les territoires, mais il est trop tôt, compte tenu de l'incertitude qui subsiste, pour dire quelle part de ces recompositions sectorielles ou territoriales est susceptible d'être pérenne.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE COLLECTIVITES LOCALES

2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC

L'élaboration du budget primitif 2021 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros malgré la contexte économique lié au COVID-19. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe. Peu d'évolutions ont été apportées par le LFI 2021.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La LFI a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015). Pour les deux autres dotations, l'augmentation en 2021 sera la suivante :

- + 90 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- + 90 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Nous retrouvons ici une logique que l'État poursuit depuis de nombreuses années, et ce malgré les changements de majorité au Parlement. En effet, à l'instar des majorités précédentes, le législateur renforce dans l'enveloppe de DGF la péréquation afin de favoriser les Collectivités les moins aisées fiscalement et qui disposent sur ce point de marges de manœuvre de plus en plus faibles pour équilibrer leur budget et trouver un autofinancement récurrent.

De plus, l'Etat a décidé d'augmenter le montant de l'enveloppe de la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'Outre-Mer suite à la refonte de cette dotation cette année. Le montant prélevé sur les dotations de péréquation cette année est alors majoré de 47%.

Au niveau du fond de péréquation communal et intercommunal (FPIC), la LFI a maintenu à 1 Md€ son montant pour 2021 et les années suivantes.

2.2 La réforme de la Taxe d'habitation

Sur le plan fiscal, on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). La LFI 2020 reprend ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH.

La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021 - 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2020, le dégrèvement « Macron » ne prendrait plus en compte dans son calcul le taux TH global et les abattements 2017 mais ceux de 2019. Cette modification du dégrèvement interviendrait afin de s'assurer que, en dépit d'éventuelles hausses de taux ou de diminutions d'abattements intervenues depuis 2017, les contribuables dégrevés bénéficient bien en 2020 d'un dégrèvement intégral sans avoir à payer de « restes à charge » liés à la hausse de la fiscalité TH.

De plus, afin d'assurer cet objectif et faciliter la transition dans le cadre de la réforme, une autre disposition importante est envisagée, Le gel en 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022.

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

2.3 Les autres mesures relatives à la LFI 2021

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont présenté le projet de loi de finances 2021 (LFI 2021).

Ce projet de loi de finances est le budget de la relance avec :

- la concrétisation de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production à compter de 2021 (20 milliards d'euros sur deux ans);
- la confirmation des engagements déjà pris par le Gouvernement en matière de baisse des impôts des Français, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés;
- l'ouverture de 36,4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie, la cohésion et la compétitivité;
- la poursuite d'une logique partenariale et soutien aux recettes des collectivités territoriales.

Concernant plus précisément les collectivités territoriales avec :

- l'engagement de l'État auprès des territoires avec des actions pour la ruralité (poursuite du déploiement des France Services ...) et pour les quartiers (cités éducatives...);
- les finances des collectivités territoriales avec l'augmentation du concours de l'État aux collectivités locales pour soutenir l'investissement, la DGF, la compensation de la baisse des impôts de production.

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros...

Cette clause de sauvegarde, prolongée sur amendement des députés (nouvelle fenêtre), a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

Parmi les mesures introduites lors du débat parlementaire, figure également la suspension jusqu'au 16 février 2021 du jour de carence pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19

Cette dérogation, applicable aux agents publics et salariés ne peut être prévue que pour les traitements, rémunérations et prestations afférentes aux congés de maladie directement en lien avec le risque qui a conduit à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

A compter de 2021, il est institué un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux collectivités dotées d'une fiscalité propre la perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises.

La compensation de la perte de recettes de TFB et de CFE est égale, chaque année et pour chaque collectivité, au produit obtenu en multipliant la perte de bases par le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué en 2020 dans la collectivité.

3. LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.